

KALEIDOSCOPE

Concertation citoyenne sur la vaccination

Dr Pierre Popowski, Montgeron (91)



A l'initiative du Dr Daniel Scimeca, j'ai été contacté cet été par Madame Lucie Mesuret, consultante de l'agence Missions Publiques spécialisée dans les démarches participatives citoyennes et mandatée par le ministère de la santé pour organiser la concertation nationale sur la vaccination.

L'objectif du contact était de me demander si je pouvais participer en tant qu'homéopathe, vice-Président de la FFSH, à la session 2 de la concertation sur la vaccination, composée d'auditions de spécialistes, et organisée le 16 septembre à Paris Gare de Lyon. Cette journée était destinée à apporter les derniers points d'éclairage aux deux jurys composés de 20 citoyens et 20 professionnels de la santé avant la rédaction d'avis finaux qu'ils remettront au Ministère.

Vous trouverez ci-dessous un condensé de la teneur de mon argumentaire, qui avait pour ambition de montrer que le médecin homéopathe pratique la vaccination, mais avec une vision équilibrée, respectueuse de l'avis de ses patients et de la déontologie.

Concertation citoyenne sur la vaccination • jurys de citoyens et de professionnels de santé

Seconde session Jour 1 : vendredi 16 septembre 2016

Questions que se posaient les jurys à l'issue de la première session de travail

- Avoir une autre vision de la vaccination qu'un médecin généraliste (pédiatre ?) « classique »
- Pas forcément quelqu'un anti-vaccin mais plutôt une position plus nuancée
- Pas pour une vaccination systématique
- Comment expliquer que des médecins de spécialités différentes puissent avoir une position différente alors que le socle d'étude est le même ?

Le médecin homéopathe n'est pas « contre » les vaccins

- Etre « contre » veut dire que l'on combat quelque chose ou quelqu'un.
- Le médecin homéopathe ne combat rien ni personne :
 - D'une part, il est avant tout un médecin, appartenant au corps médical et soucieux de la santé de ses patients.
 - D'autre part, chaque vaccin est un médicament spécifique. De même qu'on ne saurait avoir un avis « pour ou contre » « les médicaments » ou « la chirurgie », on ne saurait amalgamer les vaccins à une seule entité homogène. Ce serait, par exemple, jouer les comprimés contre les gélules. C'est irrationnel !

La déontologie lui rappelle ses devoirs

- Le médecin est au service de l'individu et de la santé publique §2
- Il doit mettre à la disposition des patients « des soins consciencieux, dévoués et fondés sur les données acquises de la science » §32
- Le médecin ne peut proposer aux malades un remède ou un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé §39

Le médecin homéopathe n'a pas une attitude dogmatique

- Son approche originale du malade et de la maladie réside dans le fait qu'il prend en compte l'intérêt supérieur de chaque individu en particulier (individualisation).

Ce qui semble opposer homéopathie et vaccination

- L'homéopathie est une méthode thérapeutique individualisée, basée sur la clinique (santé privée) et la libre adhésion.
- La vaccination est une pratique de masse, basée sur la statistique (santé publique) et la contrainte.
- Dans les deux cas, la confiance est indispensable.

La déontologie, là encore, donne au médecin une grande latitude

- Dans les limites fixées par la loi, le médecin est libre de ses prescriptions §8
- Le médecin doit à la personne qu'il examine une information loyale §35
- Lorsque le malade refuse les investigations ou le traitement, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences §36

En conclusion

- In fine, pour un médecin homéopathe, les deux nécessités éthiques et déontologiques convergent.
- La vaccination devient une pratique « individualisée » basée sur un consentement libre et éclairé sous une confiance réciproque.
- Cette attitude mesurée du médecin homéopathe implique qu'il soit opposé à toute obligation vaccinale, prônant dans tous les cas l'obtention de ce consentement éclairé par l'information dans le cadre du colloque singulier propre à la médecine libérale.

A quoi serviront les avis des jurys ?

Les avis seront remis au comité d'orientation. Avec les contributions recueillies sur le site de contributions en ligne, ils constituent la matière première de la réunion du comité d'orientation pour la rédaction du rapport final. Dans ce cadre, le comité d'orientation, nourri des propositions formulées par les jurys, des contributions sur le site et des auditions, peut élaborer ses recommandations et orientations pour le ministère des Affaires sociales et de la Santé. Les avis des jurys seront portés à connaissance du ministère des Affaires sociales et de la Santé et mis en ligne sur le site dédié à la concertation www.concertation-vaccination.fr. Ils seront présentés par les membres des jurys lors de la journée publique de restitution, le vendredi 14 octobre 2016 au Ministère de la Santé.

ANNEXE (pour information)

Le lancement d'une concertation citoyenne sur la vaccination répond au constat de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé : « *La vaccination est un pilier de la politique de santé. Il ne s'agit pas simplement d'un sujet technique ou scientifique, mais d'un enjeu pour l'ensemble de la société, dont chacun doit pouvoir s'emparer. Si des Français peinent à s'y retrouver, c'est bien qu'il nous faut progresser.* »

Le 12 janvier 2016, la ministre a ainsi présenté un plan d'action pour la rénovation de la politique vaccinale. Un des objectifs est de renforcer la confiance des Français dans la vaccination, en répondant de façon transparente à leurs inquiétudes et préoccupations. Ce débat a pour vocation de mieux comprendre les peurs et critiques qui subsistent à l'égard de la vaccination et d'entendre les attentes d'évolution de la politique vaccinale, afin d'apporter les réponses adéquates. L'objectif est donc de formuler des propositions concrètes, applicables par les pouvoirs publics, respectant l'intérêt de chacun et favorables à la santé de tous. Pour cela, la concertation devra identifier les questions que se pose le grand public, les usagers, les parents, les professionnels de santé et chaque citoyen, et les pistes permettant d'y répondre. Les jurys ont pour mission de produire un avis collectif écrit et argumenté, contenant des recommandations en matière d'amélioration de la politique vaccinale en France.

Dr P. POPOWSKI